

**PRESTATIONS ET SERVICES QUE L’ORGANISME PUBLIC OFFRE AUX USAGERS**

**En matière d’EmpIoi et de Travail**

* Application, contrôle et évaluation de la politique en matière d’emploi ;
* Identification des mesures visant la création d’emplois, en particulier pour les populations défavorisées, notamment les femmes et les handicapées, en liaison avec le Ministre chargé de l’Emploi des Jeunes ;
* Formulation d’actions de mise en adéquation de la formation et de l’emploi
* Assistance aux chômeurs et handicapés résultant des accidents de travail ;
* De contrôle de l’application des normes, des lois et règlement en matière de travail ;
* Prévention et gestion des conflits collectifs de travail
* Élaboration, suivi et contrôle de l’application des normes, lois et règlements en matière de travail des enfants, en liaison avec les Ministres chargés de la Justice, de l’Intérieur et de l’Enfant ;
* Coordination, identification et mise en Œuvre de mesures dans le domaine de la lutte contre le travail des enfants;
* Renforcement de la protection des travailleurs, notamment de ceux atteints de l’infection au VIH-SIDA, en liaison avec le Ministre chargé de la Santé;
* Élaboration, suivi et contrôle de la réglementation de la médecine du travail, en liaison avec le Ministre chargé de la Santé ;
* Renforcement de la médecine du travail, en liaison avec le Ministre chargé de la santé.

**En matière de Protection Sociale**

* Promotion, mise en œuvre et suivi de la politique de sécurité sociale – renforcement et harmonisation du cadre institutionnel de la prévoyance sociale ;
* participation à la promotion des actions d’assistance et de soutien aux orphelins, en particulier à ceux du SIDA ;
* participation à la prise en charge sociale des populations vulnérables;
* coordination et supervision de la politique des affaires sociales
* formation professionnelle des travailleurs sociaux ;
* mise en œuvre d’une politique cohérente d’encadrement et de formation des handicapés ainsi que leur insertion dans le tissu social, notamment dans le domaine du travail ;
* mise en œuvre et renforcement du plaidoyer en faveur de la prévention des handicaps résultant des accidents de travail et de la voie publique, auprès des populations et des institutions.
* mise en œuvre de la Couverture Maladie Universelle

**LES ETABLISSEMENTS DE FORMATION ET D’EDUCATION DU MEPS**

**L’ECOLE IVOIRIENNE POUR LES SOURDS (ECIS)**

**L’INSTITUT NATIONAL IVOIRIEN POUR LA PROMOTION DES AVEUGLES (INIPA)**

**ETABLISSEMENTS PUBLICS NATIONAUX (EPN)**

**L’AGENCE IVOITRIENNE DE LA RÉGULATION DE LA MUTUALITÉ SOCIALE (AIRMS)**

**L’INSTITUTION NATIONAL DE FORMATION SOCIALE (INFS)**

Les missions assignées à l’INFS sont :

\* d’assurer la formation initiale et continue des travailleurs sociaux et des cadres des Affaires

Sociales ;

\* de mener des actions de recherche dans le domaine de la pédagogie et des techniques

d’intervention sociale.

**LES STRUCTURES SOUS-TUTELLE DU MEPS**

Les Institutions de Prévoyance Sociale :

* La Caisse Générale de Retraite des Agents de l’Etat **(CGRAE)**
* La Caisse Nationale de Prevoyance Sociale **( CNPS)**
* La Caisse Nationale d’Assurance Maladie **(CNAM)**
* La Plateforme de Service – Cote d’Ivoire **(PFS-CI)**